

Arbitrage

Le cabinet BOULALF & MEKKAOUI a développé, notamment dans le cadre de dossiers présentant d'importants enjeux financiers une forte compétence en matière d'Arbitrage.

Arbitrage national ou international, ad hoc ou institutionnel, médiation, et autres modes alternatifs de règlement des conflits, notre cabinet représente les entreprises publiques et privées ainsi que les personnes physiques à l'occasion de différends liés à des opérations commerciales, durant toute la procédure arbitrale ainsi que pendant la phase d'exécution des sentences arbitrales.



BOULALF & MEKKAOUI

— Cabinet d'Avocats —